




Charles Louis Joseph PRUVOST veuf Rosalie Blot

X

Marie Victoire Josephe WINTREBERT

L'an mil huit cent vingt quatre, le quinze Juin, Dix heures
 du Matin pardevant nous Louis Joseph Oberl maire officier de
 l'Etat civil de la Commune de Wixernez, Departement du pas
 de Calais canton de St Omer (Sud) Sont comparus publique-
 ment en la maison Commune Charles Louis Joseph Pruvost
 né a Blandecques le deux Obornidor an neuf de la Republique
 Francaise ainsi qu'il est constate par son acte de naissance
 ici represente, garçon Meunier Domicilie audit Blandecques
 Ch. Louis Pruvost fils mineur et legitime de Thomas Bernard Pruvost macon et de
 Marie Caroline Decléty Domicilies en ladite commune de Blan-
 decques ci presents et consentans, Neuf de feu Rosalie
 Blot Decedee a Blandecques le vingt cinq Fevrier mil huit
 cent vingt trois comme il est constate par l'acte de Deces Delivré
 audit Blandecques le premier Juin mil huit cent vingt
 quatre et demoiselle Marie Victoire Josephe Wintrebert née
 a Wixernez le vingt neuf pluviose an Dix journaliere Domicilie
 audit Wixernez fille majeure et legitime de feu Augustin Joseph
 Wintrebert Decede en cette commune le vingt trois Mars mil huit
 cent Douze comme il est constate par l'acte de Deces Depose aux
 archives de ladite Commune et de Marie Josephe Noel Mantel
 menagere Domicilee a Wixernez ci presente et consentante
 Lesquels en presence de Charles Francois Joseph Pruvost age
 de vingt sept ans frere de la dite femme de l'epoux de Mathieu
 Joseph Gardien age de trente cinq ans frere de la dite
 femme de l'epoux de Marie Domicilies a Blandecques
 d'Augustin Joseph Wintrebert age de vingt neuf ans maron
 frere de l'epoux et de Jean Francois Legrand age
 de soixante quatre ans concubins tous deux Domicilies

La dite Commune nous ont requis de procéder à la célébration du mariage proptée tant l'un et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison Commune parois la première le neuf mai et la seconde le seize dudit mois présente année sous de Dumaresse à heures de midi ainsi qu'il est constaté par le registre de acte de publications ici représenté et en la Commune de Blandecques le même mois les mêmes jours les mêmes heures et la même année ainsi qu'il est constaté par le certificat de l'écrit par Monsieur le Maire de ladite Commune ici représenté aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée ni à M^r le Maire de la commune de Blandecques ainsi qu'il résulte du certificat sus enoncé faisant droit à leur requisition et après avoir donné lecture de toutes les pièces ici de l'écrit mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement d'écarter au nom de la loi que Charles Louis Joseph Bruvost et la demoiselle Marie Victoire Joseph de Montrebert sont unis par le mariage et au dit lesdits époux ont déclaré qu'il est né de eux un enfant inscrit sur le registre de l'état civil de la commune de Wixem

sous le nom en date du dix huit mai mil huit cent vingt quatre de Marie Joseph laquelle ils reconnaissent pour leur fille. Et tout ceci nous avons rédigé le présent procès verbal. Lecture fait, l'époux le premier troisième et quatrième témoin ont signé avec nous le père et la mère de l'époux et la mère de l'épouse et le deuxième témoin ont déclaré n'avoir jamais su signer. J. Le grand

C. L. Puvion
J. Le grand
à J. Wautrebert C. L. Puvion. Et Bruvost